



*Rapport sur*

# L'ÉTAT DU DROIT À L'ALIMENTATION ET À LA NUTRITION

*Résumé exécutif*

2020

L'année 2020 restera sans nul doute dans les esprits pour les impacts de la pandémie de COVID-19 et des crises qui s'en sont suivies. Alors que, dans toutes les régions du monde, de larges franges de la population s'enfoncent encore plus dans un état d'insécurité alimentaire, les personnes les plus marginalisées et vulnérables vivant en frange de la société sont les plus durement touchées. La pandémie a mis à nu les résultats de décennies de politiques inefficaces ayant amputé les droits sociaux et du travail des personnes, les laissant à la merci des banques alimentaires et autres organisations caritatives. Mais le COVID-19 est aussi le symptôme d'un problème plus profond : le système alimentaire industriel, défaillant, détruit l'environnement et crée les conditions de la propagation des zoonoses ; ce faisant, il continue de produire des aliments ultra-transformés, qui exposent la santé des personnes à des risques plus élevés de maladies non transmissibles telles que l'obésité et le diabète, lesquelles, à leur tour, les rendent plus vulnérables au coronavirus SARS-CoV-2.

Les causes structurelles de la faim et de la malnutrition, cependant, sont antérieures à la pandémie de COVID-19. Dans toutes les régions, les attaques perpétrées par les gouvernements autoritaires contre les droits humains, y compris le droit à une alimentation et à une nutrition adéquates, se sont poursuivies lors du second semestre 2019, jusqu'au début 2020.

L'édition 2020 du *[rapport sur l'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde \(SOFI\)](#)* confirme que la faim continue de croître. Le nombre de personnes sous-alimentées a augmenté de 10 millions par rapport à l'an dernier et de 60 millions depuis 2014. Bien que les estimations de la sous-alimentation en Chine ces deux dernières décennies permettent de dégager un abaissement de celles de la faim dans le monde, qui atteindrait désormais les 690 millions de personnes, cela ne change en rien la tendance à la hausse observée ces dernières années, insistent les auteurs du SOFI. Les conséquences de la pandémie de COVID-19 pourraient plonger 83 à 132 millions de personnes



supplémentaires dans la faim. Néanmoins, le SOFI précise que même sans les effets négatifs du COVID-19, la cible associée à l'Objectif de développement durable (ODD) 2, consistant à éliminer la faim avant 2030, est une illusion. Ces chiffres ne font que confirmer la nécessité impérieuse de protéger les droits humains, à l'heure où les mécanismes de reddition des comptes sont gravement mis à mal et où les entreprises transnationales continuent d'exercer leur mainmise sur les espaces de gouvernance. Ceci a été mis

en évidence par un [récent rapport du Groupe d'experts de haut niveau du Comité de la sécurité alimentaire mondiale des Nations Unies](#)

(CSA), qui appelle à ce que les réflexions autour de la sécurité alimentaire et de la nutrition accordent de toute urgence la priorité au droit à l'alimentation et à un cadre analytique fondé sur les systèmes alimentaires, dans le contexte du programme des ODD à l'horizon 2030.

Partout dans le monde, la société civile, les mouvements sociaux et les communautés convergent autour d'une revendication forte : « il n'y aura pas de retour à la normale ». Comme l'illustre ce rapport, ces groupes se sont déjà organisés en vue de la transformation des systèmes alimentaires, ce qui implique de faire valoir et de renforcer les droits des petits producteurs et petites productrices d'aliments, qui fournissent la plupart des aliments que nous consommons. Face à la crise alimentaire qui se profile, le [CSA](#) des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer, du fait qu'il a élaboré des [instruments clés portant sur la concrétisation du droit à une alimentation et à une nutrition adéquates](#), que les États doivent maintenant mettre en œuvre de manière urgente.

Le suivi de la faim et de la malnutrition qui est réalisé exige également d'être revu. Il doit inclure une approche fondée sur le droit à une alimentation et à une nutrition adéquates et sur la souveraineté alimentaire, qui passe en revue les aspects relevant des différentes formes de discrimination et de privation des droits ; une telle approche est absente du SOFI (voir les critiques formulées en lien avec l'édition [2019](#) et [2020](#)). Comme l'année précédente, cette édition du rapport sur L'État du droit à l'alimentation et à la nutrition



entend compléter le SOFI en analysant, sous l'angle des droits humains, les politiques et les législations qui respectent, protègent et concrétisent le droit à une alimentation et à une nutrition adéquates. L'objectif est ici de regarder au-delà des chiffres, en prenant le temps d'examiner les éclairages apportés par les luttes du terrain dans toutes les régions, dont la perspective est trop souvent omise dans les discussions sur l'insécurité alimentaire.

Le présent rapport est publié par le *[Réseau mondial pour le droit à l'alimentation et à la nutrition](#)*, avec le soutien de son secrétariat chez *[FIAN International](#)*. Il met l'accent sur les évolutions relevées entre juillet 2019 et juillet 2020 approximativement. Cependant, certains événements antérieurs au mois de juillet 2019 ont également été inclus, du fait qu'ils présentaient un intérêt et n'avaient pas été retenus dans la dernière édition. Loin de se vouloir exhaustif, le rapport couvre les pays, les régions et les cas ayant apporté des contributions et où le Réseau mondial pour le droit à l'alimentation et à la nutrition dispose de membres actifs.

## **RENFORCER LE DROIT À L'ALIMENTATION ET À LA NUTRITION AU NIVEAU INTERNATIONAL**

Quelle que soit la région, les droits humains continuent de souffrir des attaques de la part des États. Alors que l'état d'urgence a été déclaré presque partout dans le monde afin de contenir la pandémie, certains pays ont connu un nombre encore plus grand de reculs en matière de droits humains. Certains États en ont profité pour prendre des mesures disproportionnées restreignant les droits humains, ce qui a conduit le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, à évoquer une **«[crise des droits humains](#)»**. À un moment où le système international des droits humains constitue la seule voie pour la reddition de comptes, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a subi de **[nouvelles contraintes budgétaires](#)**, qui ont affecté les activités de certains organes de traités et du Conseil des droits de l'Homme, en 2019 et 2020. **[L'accord de partenariat stratégique signé entre le Forum économique mondial et l'ONU](#)** pour la mise en œuvre du Programme de développement durable



à l'horizon 2030 illustre d'une manière particulièrement préoccupante la mainmise croissante des entreprises sur les Nations Unies.

Malgré cette situation, diverses OSC et mouvements convergeant de tous les secteurs ont maintenu l'espoir dans le multilatéralisme des droits humains au niveau du Conseil des droits de l'Homme, afin d'élaborer un [traité sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits humains](#).



Curieusement, la cinquième session des négociations a connu moins d'attaques de la part des États de l'Union Européenne, bien qu'il s'avère encore difficile d'impliquer de nombreux États industrialisés s'opposant à des réglementations contraignantes pour les sociétés transnationales.

À l'heure actuelle, les processus intergouvernementaux les plus pertinents pour le droit à l'alimentation et à la nutrition demeurent le [projet de Directives sur les systèmes alimentaires et la nutrition](#) et les recommandations politiques relatives aux approches agroécologiques et aux autres approches innovantes au service de systèmes alimentaires durables, dans le contexte du CSA. Les deux documents, qui serviront d'orientation aux gouvernements en lien avec la transformation du système alimentaire industriel dont nous avons tant besoin, représentent à ce jour le processus le plus important dans le contexte de la [Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition \(2016-2025\)](#), qui peine encore à monter en puissance et manque de mesures significatives. Le [Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones \(MSC\)](#) du CSA et le [Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire \(CIP\)](#) continuent de jouer un rôle clé dans la promotion de l'agroécologie comme moyen de transformer les systèmes alimentaires. Le MSC et le CIP continueront aussi de plaider en faveur de ce changement de paradigme dans le contexte du [Sommet sur les systèmes alimentaires de 2021](#) annoncé en décembre dernier par le Secrétaire général des Nations Unies.

La flambée de zoonoses, telles que celle du coronavirus SARS-CoV-2, a fait ressortir davantage encore le lien intrinsèque entre le système alimentaire industriel prédominant, le changement climatique et la destruction de l'environnement. Cette année, le rapport inclut un gros plan axé sur la justice environnementale et climatique, faisant écho au thème de l'édition 2020 de *L'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition* (la publication phare du Réseau mondial pour le droit à l'alimentation et à la nutrition). Il explore la convergence entre la justice agraire et la justice climatique, ainsi que les actions des mouvements agraires établis tels que La Via Campesina et, plus récemment, les mouvements de lutte contre le changement climatique comme Extinction Rebellion et Fridays for Future, qui unissent leurs forces pour appeler les États à prendre des mesures immédiates. Dans ce scénario, le droit à l'alimentation et à la nutrition constitue un point de convergence pour ces mouvements, doublé d'un puissant outil pour aborder la crise climatique. Il est de plus en plus fréquent que le droit à une alimentation et à une nutrition adéquates et les autres droits connexes soient inclus aux instruments environnementaux et climatiques, et vice versa ; la Convention sur la diversité biologique et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat reconnaissent tous deux l'importance de protéger la sécurité semencière et foncière des petits producteurs et petites productrices d'aliments pour le climat et l'environnement. De la même manière, les Directives du CSA sur le foncier et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, récemment adoptée, sont essentielles à l'efficacité et la légitimité des mesures de protection du climat. L'interconnexion entre la justice environnementale et climatique, d'un côté, et le droit à l'alimentation et à la nutrition, de l'autre, est illustrée par le cas des communautés des zones côtières des barras, au Honduras, qui ont perdu leur souveraineté alimentaire en raison de l'augmentation du niveau de la mer et souffrent maintenant de malnutrition.



## UNE « CRISE DES DROITS HUMAINS » EXACERBÉE PAR LA PANDÉMIE DE COVID-19

Dans toutes les régions, les mesures de confinement adoptées par les gouvernements pour contenir la pandémie de COVID-19 ont eu des conséquences dramatiques, entraînant une urgence alimentaire mondiale. Les populations vulnérables ont été particulièrement affectées. Les personnes travaillant dans le secteur informel, qui représentent une large part de la main-d'œuvre à l'échelle mondiale, ont vu leurs sources de revenus disparaître du jour au lendemain, avec peu voire pas de protection sociale sur laquelle se reposer. En raison de la fermeture des écoles, 310 millions d'enfants se sont vus privés des repas quotidiens dont ils dépendaient, selon les estimations du Programme alimentaire mondial. L'Europe, qui compte certaines des villes en principe les plus riches au monde, n'a pas été épargnée par cette augmentation soudaine de l'insécurité alimentaire. À Genève (Suisse), les impressionnantes files d'attente sans précédent devant les banques alimentaires ont mis à nu les lacunes du système de protection sociale, ainsi que la vulnérabilité d'une grande frange de la population migrante sans papiers. Les populations rurales, notamment les personnes



pratiquant l'agriculture paysanne, la pêche artisanale et les Peuples autochtones, ont également souffert de manière disproportionnée des mesures de confinement imposées par les gouvernements. La fermeture des marchés agricoles, entre autres, alors que les grands supermarchés sont restés ouverts, constitue une mesure discriminatoire à l'encontre de ces communautés et de nombreux consommateurs, privés d'accès à des aliments frais, variés et sains. En Inde, les artisans-pêcheurs ont été exclus des mesures d'aides du gouvernement, au profit du secteur de l'élevage de crevettes et de l'exportation des produits de la pêche ; en Ouganda, les activités agricoles se poursuivent, bien que la pêche ait été res-

treinte, ce qui met en danger le droit à l'alimentation et à la nutrition de la population.

Tout cela intervient à un moment où la tendance à l'autoritarisme observée notamment en Inde, aux Philippines et au Malawi continue de limiter la participation de la société civile et du public à la reddition de comptes en matière de droits humains. Au Sri Lanka, les réformes constitutionnelles progressistes visant à permettre la justiciabilité des droits économiques, sociaux et culturels ont été freinées par le scénario politique difficile qui a suivi les élections de l'an dernier. Des décisions autoritaires et contraires au droit à l'alimentation et à la nutrition ont également été observées au Brésil, pays qui va très probablement faire son retour sur la carte de la faim dans le monde de la FAO, après en être sorti en 2014. Les assassinats de personnes défendant les droits humains continuent d'être monnaie courante en Colombie, au Mexique, au Honduras et au Brésil, les pays du monde où l'on recense le plus grand nombre de morts de défenseurs des droits environnementaux et fonciers. Des protestations contre les mesures d'austérité et des revendications en faveur de la justice sociale ont aussi été observées en Équateur, au Chili ainsi que dans des pays de la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Par ailleurs, cette région continue d'être confrontée à des défis structurels pour la concrétisation du droit à l'alimentation et à la nutrition, tels que les conflits, l'occupation, les déplacements, les blocus et la pénurie d'eau.

## **TOUR D'HORIZON DES POLITIQUES ET DES LÉGISLATIONS ISSUES DES LUTTES DU TERRAIN**

En dépit de ces moments difficiles pour la concrétisation du droit à une alimentation et à une nutrition adéquates, le rapport relate comment les communautés, dans toutes les régions, refusent de se poser en victimes passives, s'organisent et contribuent à l'adoption de cadres normatifs et juridiques soutenant le droit à l'alimentation et à la nutrition. Au beau milieu de la pandémie de COVID-19, les communautés ont développé des actions de solidarité et de reddition de comptes au regard du droit à l'alimentation





et à la nutrition. En Afrique du Sud, la [C19 People's Coalition](#), un collectif de la société civile, a été créé dans le but de protéger les communautés vulnérables pendant la pandémie en reliant les petits producteurs et petites productrices d'aliments aux communautés urbaines rencontrant des difficultés à accéder aux aliments. Au [Mexique](#) et au [Népal](#), des communautés rurales ont entamé des actions en justice pour revendiquer leur droit à l'alimentation et à la nutrition, et exigé une aide alimentaire aux autorités, compte tenu de l'urgence de la situation. Pour certaines communautés qui enduraient des situations de quasi-confinement avant la pandémie de

COVID-19, il est impératif de développer des systèmes alimentaires locaux résilients. Le rapport présente à ce sujet le cas de [l'agriculture urbaine et périurbaine à Gaza \(Palestine\)](#), comme

stratégie pour renforcer la souveraineté alimentaire des personnes à la lumière du changement climatique et de l'occupation militaire. Par ailleurs, face à la préoccupation suscitée par la violence et la discrimination structurelles auxquelles les femmes rurales sont confrontées, un groupe de travail international composé d'organisations féministes et de mouvements paysans, d'artisans-pêcheurs et autochtones a vu le jour à la mi-2019, produisant ainsi un [outil utile](#) pour faire progresser les droits des femmes rurales.



En outre, le rapport met en relief les décisions positives à l'appui du droit à l'alimentation qui découlent des systèmes régionaux des droits humains. La Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples a adopté une [résolution](#) sur le droit à l'alimentation et à la nutrition, qui réaffirme avec force l'importance des cadres juridiques nationaux et engage les États parties à interdire les organismes génétiquement modifiés. Dans une [déci-](#)

**sion** historique, la Cour interaméricaine des droits de l'homme a quant à elle reconnu pour la première fois les violations du droit à l'alimentation et à la nutrition (entre autres droits) des communautés autochtones de l'association Lhaka Honhat commises par l'Argentine. Au niveau national, le Togo est devenu l'un des rares pays au monde à interdire l'importation et l'utilisation de glyphosate ou de produits agrochimiques contenant ce composé, afin de protéger l'environnement et la santé publique. Au Népal, diverses organisations ont renforcé les mécanismes locaux de reddition de comptes pour les droits consacrés dans la constitution nationale, notamment le droit à la souveraineté alimentaire. Parmi les évolutions positives au niveau national, l'on peut citer la **Loi relative à la défense, la restauration et la promotion de l'agriculture familiale paysanne** du Paraguay, et l'inclusion de l'agroécologie, de l'alimentation et de la promotion des semences autochtones dans le plan national d'adaptation au changement climatique du Honduras.



Le présent rapport est publié par le Réseau mondial pour le droit à l'alimentation et à la nutrition et coordonné par FIAN International

| **Coordinateur** : Daniel Fyfe (FIAN International) | **Auteurs** : Daniel Fyfe, Ayushi Kalyan, Yifang Tang, Alejandra Morena et Astrud Lea Beringer (FIAN International)

Un merci tout spécial aux organisations membres du Réseau mondial pour le droit à l'alimentation et à la nutrition, aux autres organisations partenaires et à FIAN International, qui ont apporté leur soutien à l'élaboration de ce rapport.

| **Traduction vers le français** : Audrey Mouysset | **Design** : Ian Davidson

| **Photos** : Fernando Fernández Such, Tim Denell, Victor Barro, Giuseppe Carotenuto, Daniel Fyfe, Alianza Hondureña ante el Cambio Climático (AHCC), Phil Roeder, José Cícero Silva

| Financé par : Direction du développement et de la coopération (DDC-Suisse)

**JUILLET 2020**

Visitez le site Internet du Réseau mondial pour le droit à l'alimentation et à la nutrition pour accéder au rapport complet (disponible uniquement en anglais) :

[www.righttofoodandnutrition.org/fr/etat-du-droit-lalimentation-et-la-nutrition-2020](http://www.righttofoodandnutrition.org/fr/etat-du-droit-lalimentation-et-la-nutrition-2020)

